

***Le Service public régional de formation,
vers une généralisation ?***

– journée d'échanges et de pratiques Amiens 2013-

Atelier 2

**Retour sur 3 ans d'expérience
du mandatement**

RÉGION

CHAMPAGNE
ARDENNE



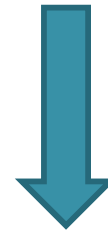
**1. LE SPRFP EN CHAMPAGNE-ARDENNE :
RAPPEL**

**2. LE MANDATEMENT AVEC OSP :
RETOUR D'EXPERIENCE**

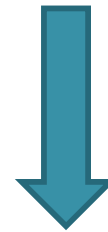
3. EXTENSION /GENERALISATION ?

1. LE SPRFP EN CHAMPAGNE-ARDENNE : RAPPEL

Droit à la formation professionnelle



**Délibération du Conseil régional sur le SPRFP les 22-23/06/2009
« Réseau public régional de formation professionnelle »
Périmètre /OSP**



**OSP
SPECIFIQUE
MANDATEMENT**

21/11/2013

Le RPRFP en Champagne-Ardenne

1^{ère} génération : 2010-2013 (chiffres 2013)

Formations à recrutement local (marché public - art. 30)	Formations à recrutement régional (mandat avec octroi de droits spéciaux)	Formations universitaires et sportives (subvention)
Formations préparatoires et de qualification 15,60 M € Environ 6200 places	Formations qualifiantes incluant des prestations d'hébergement, de restauration et des obligations de service public (OSP) 18,50 M € Environ 3200 places	Formations universitaires, sportives 2,5 M€ Environ 450 stagiaires

Le RPRFP en Champagne-Ardenne 1^{ère} génération

(suite)

13 organismes de formation

- **Parcours formation en 3 étapes maximum :**

confirmation projet, préqualifiant, qualifiant

- **70 qualifications proposées dans 6 filières :**

BTP 39%, Industrie 18%, Réparation automobile 4%, Transport et logistique 25%, Commerce-Distribution 9%, Comptabilité/Gestion 5%

- **Des prescripteurs identifiés :**

Pôle emploi , Mission locale, CAP emploi

- **Un extranet de suivi de la prescription :** RESAFORM

- **Une obligation de mobilité** du D.E. : il ne choisit pas le lieu de formation

- **Un premier entretien** proche du domicile du demandeur d'emploi, **1 mois maximum** après la prescription

- **Une entrée en formation** dans les **4 mois suivants**

- Des prestations de **restauration** et d'**hébergement** (gratuit)

- **Un accompagnement renforcé** pendant la formation et 3 mois après.

Le RPRFP en Champagne-Ardenne

1^{ère} génération (suite)

TYPOLOGIE DES PUBLICS ET PRINCIPAUX RESULTATS (chiffres 2012)

- **Bénéficiaire type** : homme de 30 ans, marnais, qui a intégré une formation qualifiante de niveau V du bâtiment
- **3 114 entrées en formation** pour 2 423 demandeurs d'emploi
- **83%** sont des **hommes**
- **21%** sont au **chômage depuis plus d'1 an**
- **21%** (507 personnes) ont été **hébergés** et **57%** (1 400 personnes) ont bénéficié de la **restauration** et **1 566 personnes** ont bénéficié **d'indemnités de déplacement**
- **66%** de **validation** (totale ou partielle) dont **95%** du titre de ministère du travail
- **85%** des bénéficiaires sont **originaires du département de formation**

2. LE MANDATEMENT AVEC OSP : RETOUR D'EXPERIENCE



Retour d'expérience et Préparation de la nouvelle génération

- 1- Co-construction de l'offre de formation : de la théorie à la pratique
- 2- La mise en œuvre des OSP : une approche dynamique
- 3- La compensation des coûts et le contrôle : un accompagnement nécessaire
- 4- Normalisation de l'activité, de la comptabilité, de la qualité : habilitation des OF ?

1- Co-construction de l'offre de formation

- Passer de la logique de **stages** à la logique de **parcours** sans rupture et sans pré requis
- Rendre possible la **ré-orientation** en cours de formation

1- Co-construction de l'offre de formation (suite)

Définition des limites des parcours et des filières ?

- ***Passage de la « filière » au « bloc métier »***

Exemple : Filière BTP

1^{ère} génération : une convention par département , soit un total de 4 conventions

2^{ème} génération : 3 blocs métiers : structure et gros œuvre, aménagement et finition, équipement technique, soit un total de 14 conventions

- ***Réduction des étapes de formation*** : 2 étapes au lieu de 3

Les confirmation de projet retournent dans le segment « recrutement local » avec une exigence accrue sur l'accompagnement des suites de parcours

1- Co-construction de l'offre de formation (suite)

Retour d'expérience...

- Augmenter la **lisibilité de l'offre de formation**,
- **Responsabiliser** le prescripteur,
- Faciliter le **suivi de proximité**

1- Co-construction de l'offre de formation (suite)

- Impliquer plus les élus dans le processus de négociation : les **jurys**
- Redonner de l'**initiative** aux organismes de formation par rapport aux **besoins des territoires**
- Passer d'une logique de concurrence entre OF à une **logique de coopération** pour une prise en compte plus globale des stagiaires

1- Co-construction de l'offre de formation (suite)

La délimitation des marges de manœuvres sur le contenu

- **Les modalités** : sélection de l'offre jury (commission + membre du CESER) + CAO
- **Négociation sur les aspects suivants** :
 - nature des validations
 - contenu de formation : durée, modules...
 - organisation, planning de la formation
 - nature et poids des partenariats

1- Co-construction de l'offre de formation (suite)

Retour d'expérience...

- Nombreuses modalités de partenariats (symbolique, volume, conception, répartition des fonctions) : la Région comme **catalyseur**
- Renforcement de la contractualisation préalable entre les OF et la Région pour renforcer la réalité des partenariats : la Région comme **gendarme**
- La gestion des conflits entre partenaires : le conventionnement inter OF plus transparent : la Région comme **médiateur**

2- Mise en œuvre des OSP : retour d'expérience

- **Suivi de proximité : faire vivre la coopération au service du public**
Fin des comités techniques par département et par filière (un/trimestre)
- **Conseil de bénéficiaires**
- **Mise en place de tableaux de bords de suivi des obligations de services publics**

2- Mise en œuvre des OSP : retour d'expérience (suite)

- Tient compte des moyens humains de la Direction : du temps mobilisable par les délégués territoriaux
- 3 niveaux et 6 étapes d'évaluation
- Les conséquences de la non-réalisation ou réalisation partielle d'objectifs : mise en place d'une démarche d'évaluation à laquelle sont rattachés des indicateurs de performance pour lesquels un système de Bonus-Malus (et/ou de pénalités) : en cours

3- Compensation et contrôle : un accompagnement nécessaire

Accompagnement des organismes engagés dans le mandatement

- 2010-2013 : accompagnement de tous les organismes
 - 2014-2016 : accompagnement des nouveaux entrants

 - Type et durée de l'accompagnement :
 - collectif et individuel
 - selon les besoins de l'organisme : de 2 à 5 jours

 - Nature de l'accompagnement :
 - mise en place d'un système de suivi d'activité et des coûts
 - élaboration du mémoire de compensation
- ⇒ La mise en place d'un système de calcul des coûts par les OF
a une incidence inflationniste pour la Région**

3- Compensation et contrôle : un accompagnement nécessaire

Contrôle de la compensation

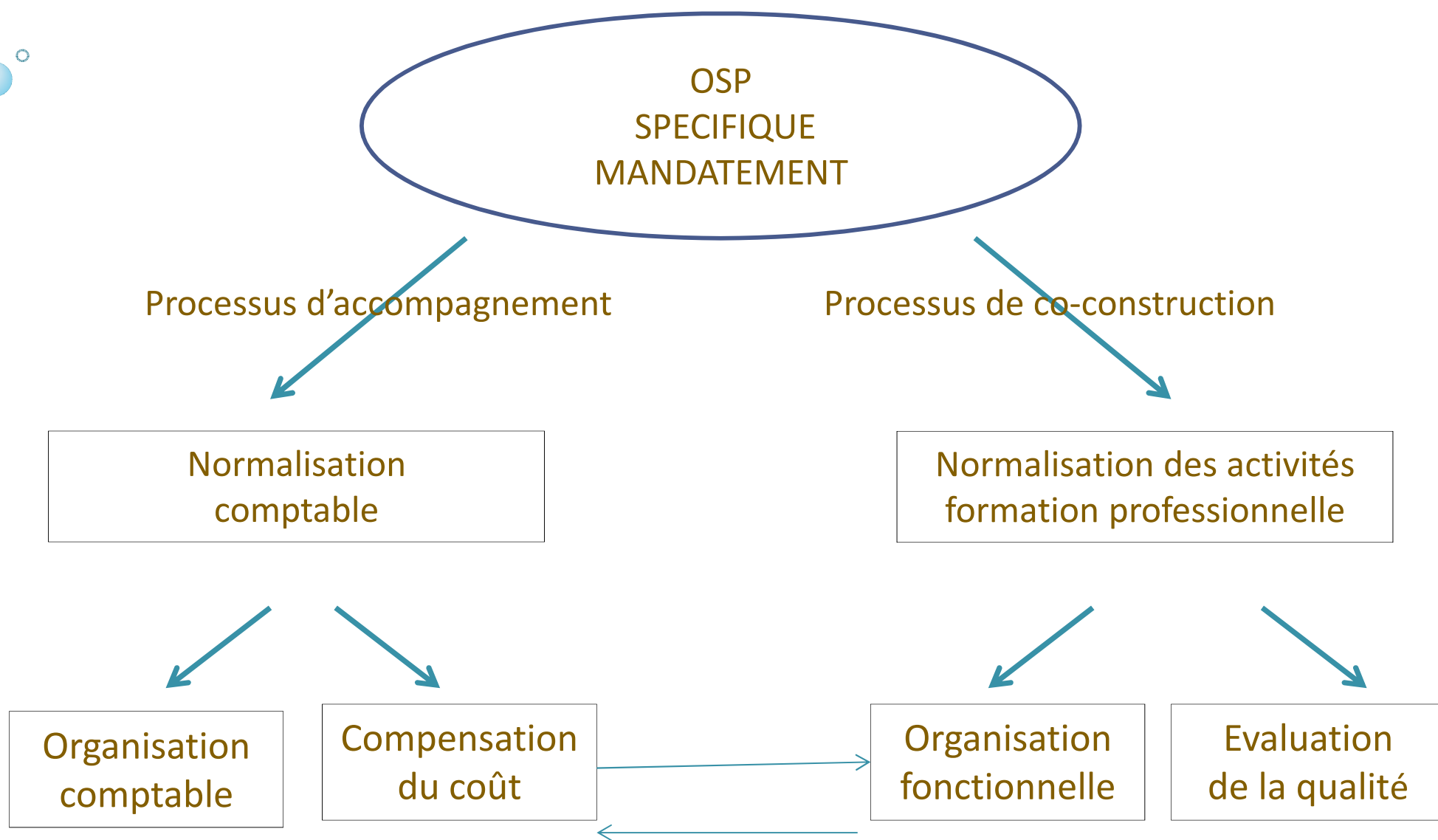
- à l'image du contrôle des fonds européens en subvention (exhaustivité)
 - piste d'audit du processus de contrôle (Payeur régional)
 - coût : 2,7% du montant prévisionnel de la compensation sur 3 ans
-
- 2^{ème} génération 2014-2016 :
 - principe d'échantillonnage
 - élargissement du contrôle à la notion d'atteinte des objectifs et non plus uniquement à celle de compensation financière

4- Normalisation de l'activité, de la comptabilité, de la qualité

1^{ères} CONCLUSIONS : au-delà de la commande,

VERS UNE HABILITATION DES OF ?

4- Normalisation de l'activité, de la comptabilité, de la qualité



4- Normalisation de l'activité, de la comptabilité, de la qualité

NORMALISATION COMPTABLE : la compensation des coûts dans un univers très hétérogène

(% du montant de la compensation annuelle)

- Accompagnement : 4,5 % à 7 %
- Ingénierie: 0,3% à 4,5%
- Formation: 58 % à 62,5%
- Certification : 0,3 % à 0,0 %
- Hébergement – restauration : 6, % à 8,5%
- Coordination, bilan – évaluation : 1,7% à 3 %
- Administration de la formation, gestion rémunérations: 7,5% à 9 %
- Management, technologies de l'information : 12 % à 17%

Et des charges de structures entre 16,5 % et 20 % du cout total

4- Normalisation de l'activité, de la comptabilité, de la qualité

NORMALISATION DE L'ACTIVITE : les fonctions comme base de la compensation

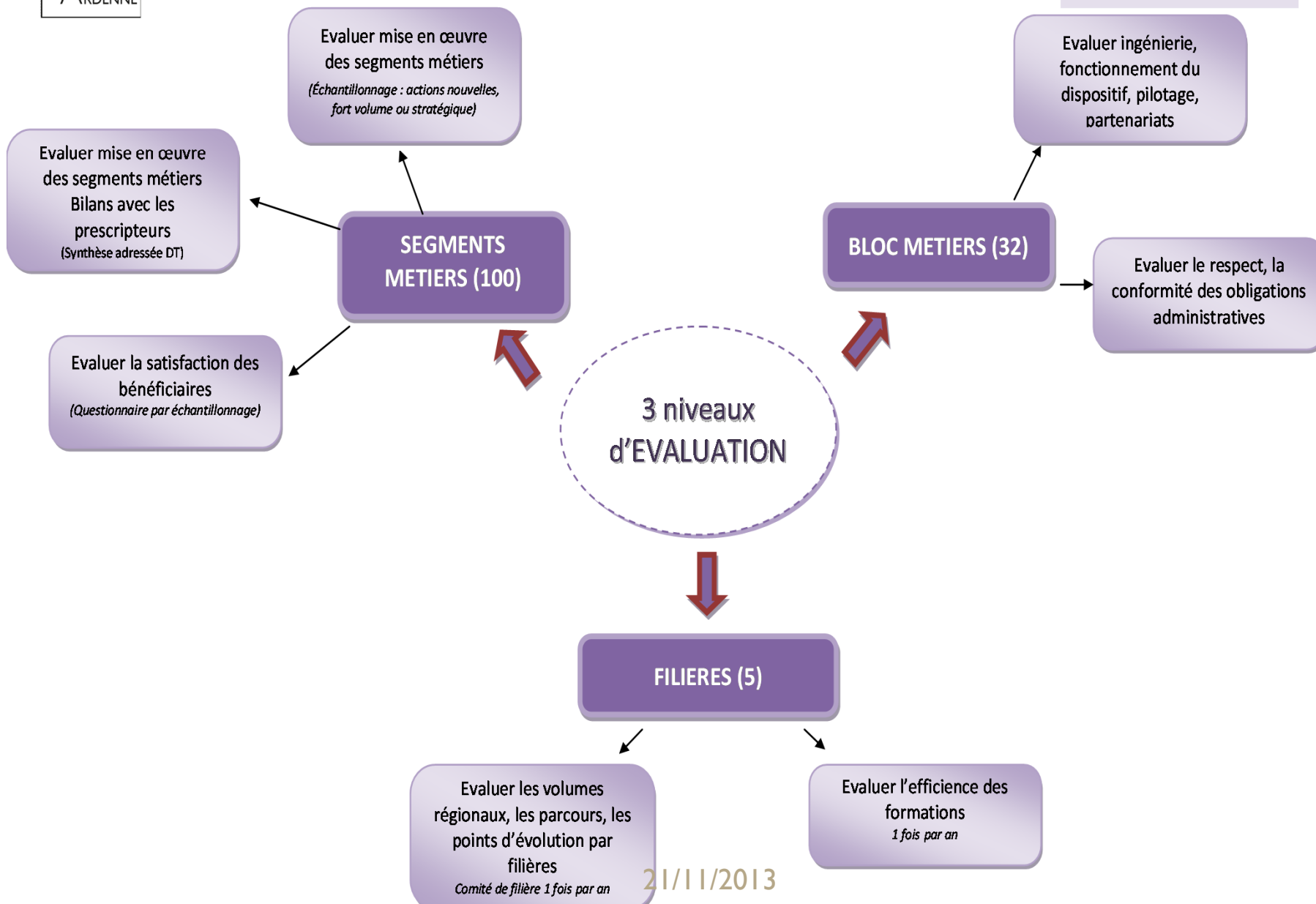
- Accompagnement (accueil, élaboration de parcours, accompagnement, suivi en entreprise)
- Ingénierie
- Formation
- Certification
- Hébergement – restauration
- Coordination, bilan – évaluation
- Administration de la formation, gestion des rémunérations
- Management, technologies de l'information

4- Normalisation de l'activité, de la comptabilité, de la qualité



PROCESSUS D'EVALUATION DES FORMATIONS A RECRUTEMENT REGIONAL AVEC OSP

Démarche d'amélioration continue



21/11/2013

3. **EXTENSION / GENERALISATION ?**

- POLITIQUE
- EFFICACITE
- EFFICIENCE
- ORGANISATION
- DROIT / ELIGIBILITE - FSE